Procès verbal des délibérations Séance du 7 Février 2019

L' an 2019 et le 7 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de NOVELLI Hervé, Maire.

<u>Présents</u>: M. NOVELLI Hervé, Maire, Mmes: BRABAN Françoise, CASTERMAN Peggy, FASILLEAU Edwige, JARDIN Frédérique, LECLERC Lydia, MM: AUBERT Michel, DROUCHAUX Jacques, GARNIER Jean-Claude, GROLLAUD Alain, MALECOT Jean-François

Excusés: Mme BACLE Véronique a donné procuration à M. NOVELLI Hervé.

Mme DE CROUTTE Marie-Ange

M. BOUE Bruno a donné procuration à M. AUBERT Michel.

M. DELANNOY Alcyme a donné procuration à M. GARNIER Jean-Claude. M. MARTEGOUTTE Etienne a donné procuration à Mme BRABAN Françoise

Absents: Mme DE BECDELIEVRE Charlotte

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal: 17

Présents : 11

<u>Date de la convocation</u> : 25/01/2019 <u>Date d'affichage</u> : 28/01/2019

Acte rendu executoire

après dépôt en Sous Préfecture de Chinon

le: 09/02/2019

et publication ou notification

du: 09/02/2019

A été nommé (e) secrétaire : Mme CASTERMAN Peggy

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 2019-02-01 Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018
- 2019-02-02 Demande de subvention auprès du pays du chinonais
- 2019-02-03-a Création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine
- 2019-02-03-b Suppression d'un poste d'attaché territorial
- 2019-02-04 Intégration d'un agent sur un poste d'attaché de conservation du patrimoine
- 2019-02-05 Autorisation de mise en vente de 30 logements par Val Touraine Habitat
- 2019-02-06 Vente de l'ancienne école Mermoz
- 2019-02-07 Subvention exceptionnelle à l'association Bouge dans le Richelais
- 2019-02-08 Acquisition d'une parcelle : servitude de passage

réf : 2019-02-01

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 2019-02-02

Dans le cadre des travaux de mises aux normes de l'éclairage public, la commune sollicite la région, sous-couvert du syndicat mixte du pays du chinonais, pour une aide financière.

Les travaux ont lieu par tranche, d'un montant global de 40 000 € HT chacune environ, pour permettre la remise aux normes complète du parc "éclairage public" de la commune.

Le plan de financement pour 2019-2020 est le suivant :

DEPENSES HT			RECETTES HT		
Référence dossier	Travaux	Coût total HT			
Dossier SIE 1211-2018	Ajout d'une lanterne rue des Quinconces	559.00	Dossier SIE 1211-2018	SIEIL (40%)	223.60
Dossier SIE 1212-2018	Ajout d'une lanterne rue Fontaine Mademoiselle	559.00	Dossier SIE 1212-2018	SIEIL (40%)	223.60
Dossier SIE 2137-2017	Dissimulation de réseaux avenue du Québec	47 888.21	Dossier SIE 2137-2017	SIEIL (60%)	28 732.93
Dossier SIE 1050-2018	Redressement luminaire avenue de la gare	300.00	Dossier SIE 1050-2018	SIEIL (60%)	180.00
Dossier SIE 1011-2018	Remplacement de lanternes équipées de lampe à vapeur de mercure	53 263.60	Dossier SIE 1011-2018	SIEIL (60%)	31 958.16
Dossier SIE 1875-2018	Ajout d'éclairage public pour déviation	14 810.21	Dossier SIE 1875-2018	SIEIL (40%)	5 924.08
Dossier SIE 2034-2018	Remplacement des lanternes mercure (rd- point de Loudun et Chinon)	27 643.25	Dossier SIE 2034-2018	SIEIL (60%)	16 585.95
Dossier SIE 1609-2018	Extension éclairage public rue Fontaine Melle	16 632.24	Dossier SIE 1609-2018	SIEIL (40%)	6 652.90
Dossier SIE 2339-2018	Remplacement d'une lanterne	429.00	Dossier SIE 2339-2018	SIEIL (60%)	257.40
Dossier SIE 2368-2018	réparation du réseau en défaut rue de	1 400.00	dossier SIE 2368-2018	SIEIL (60%)	840.00

l'Argrie				
		Subvention régionale CRST	30 %	49 045.36
		autofinancement		22 860.53
Total	163 484.51			163 484 .51

Deux chiffrages restent manquants : la dissimulation des réseaux avenue du Québec et avenue Pasteur et le remplacement des horloges des armoires d'éclairage public de la ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- demande une subvention auprès de la région sous-couvert du syndicat mixte du pays du chinonais
- approuve le plan de financement ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents s'y référent.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-02-03-a **LE MAIRE**

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale :

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDÉRANT qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet ;

LE MAIRE propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 01/03/2019 ;

Nombre d'emplois	Grade	Temps de travail	
		Hebdomadaire	
	attaché de conservation	35/35ème	
1	du patrimoine		

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :

Acceptent les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

Chargent le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

Modifient le tableau des effectifs ;

Disent que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 2019-02-03-b

LE MAIRE

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

LE MAIRE expose aux membres de l'organe délibérant, qu'il conviendrait à compter du 01/03/2019 de supprimer l'emploi d'attaché territorial de la collectivité actuellement fixé à 35 heures.

Les membres du Conseil municipal après en avoir délibéré,

1°/ Adoptent

les propositions du Maire.

2°/ Le chargent

de l'application des décisions prises.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 2019-02-04

Dans le cadre de la mise en valeur du musée, classé musée de France, il est fortement recommandé par la DRAC (direction régionale des affaires culturelles), d'avoir un agent sur un poste d'attaché de conservation du patrimoine.

Actuellement, un agent est en détachement sur ce grade.

Le détachement arrive à son terme.

Il est possible de :

- renouveller le détachement
- procéder au renouvellement du détachement
- procéder à l'intégration directe de l'agent.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, il est proposé d'intégrer l'agent sur le grade d'attaché de conservation du patrimoine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte :

- -l'intégration de l'agent sur le grade d'attaché de conservation du patrimoine à compter du 01/03/2019, -de modifier le tableau des effectifs,
- -d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 2019-02-05

Dans le cadre de sa politique d'accession sociale à la propriété, Val Touraine Habitat envisage de mettre en vente 30 logements collectifs situés au 18 et 25 Grande Rue et au 7 et 9 place des Religieuses.

Ce projet s'étalera sur plusieurs années.

Val Touraine Habitat sollicite l'avis du conseil municipal sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la mise en vente de 30 logements sur le territoire communal.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 2019-02-06

Pour rappel, en octobre 2016, la municipalité avait demandé une estimation du bâtiment de l'ancienne école Mermoz au service des Domaines de Tours.

Ces derniers ont répondu que leur service n'était pas en mesure d'estimer le bâtiment car la commune dispose de moins de 2 000 habitants donc il n'est pas obligatoire de les saisir.

Une estimation avait été réalisée par le notaire, au prix de 250 000 €.

Monsieur le Maire a reçu une proposition d'achat à 200 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la vente du bâtiment de l'ancienne école Mermoz pour un prix de 200 000 €. Le notaire en charge de la vente est Maître CHABANEIX à Richelieu.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 2019-02-07

Le marché de Noël est organisé chaque année par l'association Bouge dans le richelais.

L'association présente un compte de résultat déficitaire pour le marché de noël 2018 et demande une aide exceptionnelle à la municipalité pour honorer les deux dernières factures soit 2600 €.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu l'association pour faire le bilan du marché de noël. La commune reprend l'organisation du marché de noël. Un pot de remerciement a été organisé à la mairie avec les bénévoles qui ont installé les stands. Monsieur le Maire propose que la commune règle les deux dernières factures dues puis l'association se réunira pour se prononcer sur une dissolution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

de régler les deux factures restantes aux fournisseurs soit 2000 € à la société Côté Scène et 600 € à la société EMD

d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 2019-02-08

La commune souhaite agrandir le passage entre l'impasse de la lisière et la gare pour permettre un cheminement doux d'accès vers la voie verte.

Mme Amirault, propriétaire, accepte de céder à la commune une partie de son terrain pour permettre d'élargir le chemin sous réserve d'une servitude de passage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

d'acquérir une bande de terrain appartenant à Mme Amirault, parcelle AC 499 et AC 497, à l'euro symbolique

d'accepter une servitude de passage à Mme Amirault, à pied ou en véhicule (sauf camion), en tout temps et en toute heure sur ce terrain

d'inscrire les crédits nécessaires au budget

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référent.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

DIA:

2018/042 : maison et terrain situés 3 impasse des fleurs 2018/043 : maison et terrain situés 65-67 rue Henri Proust 2019/001 : maison et terrain situés 13 rue de la lisière

2019/002 bâtiment situé 13 place Louis XIII

Gendarmerie : pour permettre de construire la future gandarmerie, des exigences de construction sont

à respecter. Il est donc nécessaire de réviser le PLU de la commune. Une lettre a été adressée au Président de la communauté de communes en ce sens : lecture de la lettre de mise en révision du PLU

CCTVV : lecture de la lettre de M. Pimbert au Président du PNR sur l'augmentation des cotisations 2019

Associations : M. Aubert fait part du problème que rencontre le comité d'entente pour trouver un président à la place de M. Canton qui souhaite se retirer. M. Aubert informe le conseil municipal que l'union musicale souhaite dissoudre son association.

Nom de rue : Un riverain de la rue Henri Proust souhaite que la rue devienne la rue Saint Anne ou à défaut que l'ancien nom soit inscrit sur les plaques de rue. Le conseil municipal délibèrera au prochain conseil pour proposer "Rue Henri proust ancienne rue Saint Anne".

Des travaux sont en cours à la station d'épuration pour la mise aux normes de l'auto surveillance. La réunion de fin de chantier aura lieu le 22/02 à 13h30 sur place.

Une étude va débuter avenue du Québec et avenue Pasteur pour mettre aux normes le réseau assainissement et auprès du SIEIL pour la dissimulation des réseaux d'électrification.

Des travaux ont lieu en ce moment avenue du Québec face à la place des Quinconces pour la dissimulation des réseaux d'éclairage public,

Wifi touristique : il est proposé par le département, en collaboration avec la communauté de communes, d'installer des bornes "Wifi touristique" sur la commune. Les charges de fonctionnement seront supportées par les communes pour les implantations sur des propriétés lui appartenant, par exemple le camping ou l'espace Richelieu. Les charges d'investissmeent seront partagées comme suit 40% département, 30% CCTVV et reste à la commune.

Les lieux d'implantation proposés pour l'installation des bornes "Wifi touristique" sont : l'office de tourisme, la gare, le camping, l'espace Richelieu. Une borne couvre 200m de périmètre. Le camping est un lieu à confirmer avec les délégataires.

PLUi : M. Aubert demande aux élus de suivre quelques réunions sur le PLUi et notamment celles concernant le zonage et le règlement.

Parc : un projet de convention est en cours d'élaboration. Des points sont à renégocier. Pour l'instant, la convention actuelle n'a pas été dénoncée et est toujours en vigueur.

Déviation : les engins de chantier sont arrivés sur place, les travaux vont débuter prochainement...

Ascori : M. Grollaud et Mme Casterman ont accompagné l'association Ascori dans la reconnaissance des 20 kms nature de la prochaine galopade et l'association a apprécié la présence d'élus.

Cité remarquable : M. Aubert a participé à une réunion sur le sujet. Il y a une vraie volonté des communes de la région Centre-Val de Loire à s'inscrire dans le réseau des "petites cités de caractère". Richelieu pourrait faire partie de ce réseau car la commune répond à tous les critères. Une prochaine réunion est programmée le 30 avril pour concrétiser le projet.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'une délibération a été insérée au précédent conseil municipal pour permettre de payer des factures d'investissements en lieu et place des restes à réaliser.

fin de séance : 20h30

En mairie, le 08/02/2019

Hervé NOVELLI